

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Reçu le
21 octobre 2025
en Sous-Préfecture
de Cholet

EAU POTABLE

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE

EXERCICE 2024

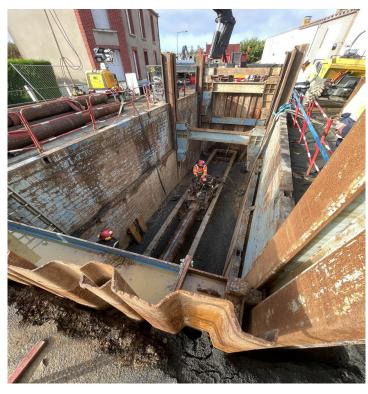




Photo de gauche : Forage sous voie ferrée à Saint Christophe du Bois – octobre 2024 Photo de droite : Passivation des canalisations inox à l'usine de Ribou – septembre 2024

Table des matières

1 - PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SERVICE	4
A - Compétence exercée	4
B - Territoire desservi	5
C - Mode de gestion du service	6
D - Population desservie	6
E - Équipements du service	8
a) Sites de captage :	8
b) Usines :	9
c) Réservoirs :	9
d) Linéaire de réseau par commune	11
F - Volumes / tonnages et leur évolution	12
2 - INDICATEURS DE PERFORMANCE	15
A - Qualité de la ressource	15
a) Suivi de la qualité des eaux brutes	15
a.1 – Conformité sanitaire des eaux brutes des captages d'eau potable	15
a.2 - Qualité de la ressource en eau des captages	15
b) Indice de protection de la ressource	16
B – Qualité de l'eau potable	18
a) Conformité et limites de référence	18
b) Conformité de l'eau potable	18
c) Qualité de l'eau potable distribuée	19
C – Gestion patrimoniale des réseaux	19
D - Performance sur réseau	22
E - Renouvellement du réseau	23
3 - ACTIONS RÉALISÉES ET À VENIR	25
A - Actions réalisées – organisation (y compris évolution hygiène & sécurité)	25
B - Actions sur le patrimoine (tous les travaux)	27
C - Dépenses (H.T.) de l'exercice (Hors restes à réaliser)	30
D - Investissements à venir	30
4 - FINANCEMENT DU SERVICE	32
A - Montants des recettes d'exploitation	32
B - État de la dette	33
5 - TARIFICATION DU SERVICE	
A - Présentation générale des modalités de tarification du service	33
1) Tarifs au 01/01/2024	34
a)Tarifs délégataire : EAU DE CHOLET Veolia	34
b) Tarifs Collectivité – Cholet Agglomération	34

2) Tarifs au 01/01/2025	35
a)Tarifs délégataire : EAU DE CHOLET Veolia	35
b) Tarifs Collectivité – Cholet Agglomération	35
c) Part des organismes publics :	35
B - Prix du service	36
Facture 120 m3 pour toutes les communes du territoire de Cholet Agglomération :	36
6 - ACTIONS DE SOLIDARITÉ	38
ANNEXES:	
ARS : Qualité de l'eau distribuée	40
Agence de l'Eau Loire-Bretagne - Informations	45

RPQS EAU POTABLE - 2024

SYNTHÈSE DE L'ANNÉE 2024

(Quelques chiffres clés)

- Nombre d'abonnés : 46 544 sur l'ensemble du territoire (+0,92 % par rapport à 2023)
- Prix unique du service au 01/01/2025 :

facture 120 m³ avec redevance pollution de l'Agence de l'eau

- → 271,02 € TTC soit de 2,26 € TTC/m3
- Volumes distribués (volumes produits Ribou et Rucette + imports exports) :
 - \rightarrow 6 176 093 m³ (-2,1 % par rapport à 2023)
- Longueur de réseaux (hors branchements) : 1 742 km
- Rendement du réseau : 92,1 % (89,7 % en 2023)
- Volumes consommés par les abonnés : 5 629 494 m³ (+0,55 % par rapport à 2023)

1 - Présentation générale du service

A - Compétence exercée

Cholet Agglomération assure l'organisation et la gestion du cycle de production et de distribution en eau potable, ainsi que la protection de la ressource.

Elle exerce cette compétence directement pour l'ensemble du territoire de l'Agglomération depuis le 1 er janvier 2020 suite à la dissolution des syndicats d'eau.

L'Agglomération assure toutes les missions du service public de l'eau potable à savoir :

- la gestion et la préservation de la ressource en eau pour l'alimentation en eau potable ;
- la production et le traitement de l'eau ;
- le transport et le stockage de l'eau ;
- la distribution de l'eau potable et le suivi de la qualité sanitaire de l'eau distribuée;
- la réalisation du schéma de distribution de l'eau potable.

Depuis 2020, Cholet Agglomération adhère au Syndicat Interdépartemental d'Alimentation en Eau Potable – SIDAEP - des Mauges et de la Gâtine. Ce Syndicat assure la production et le transport d'eau potable pour le compte de Cholet Agglomération et permet de desservir le territoire de l'ex-SMAEP des Eaux de Loire (ex-EDL) et de l'ex-SMAEPA Région Sud Saumuroise (ex-RSS).

Le règlement du service public de l'eau potable en vigueur a été approuvé par le Conseil de Communauté de Cholet Agglomération en date du 16 septembre 2024.

Evo	Evolution du règlement du service public d'eau potable « EAU DE CHOLET »						
Date	Objet						
15/02/2021	Nouveau règlement unique sur tout le périmètre de Cholet Agglomération adopté le 15/02/2021 en remplacement des quatre règlements de service existants						
16/09/2024	Modifications afin de préciser la mise en œuvre du contrat : télérelève, conventions d'in- dividualisation, campagnes de facturation, principe de laïcité – Délibération du 16/09/2024						

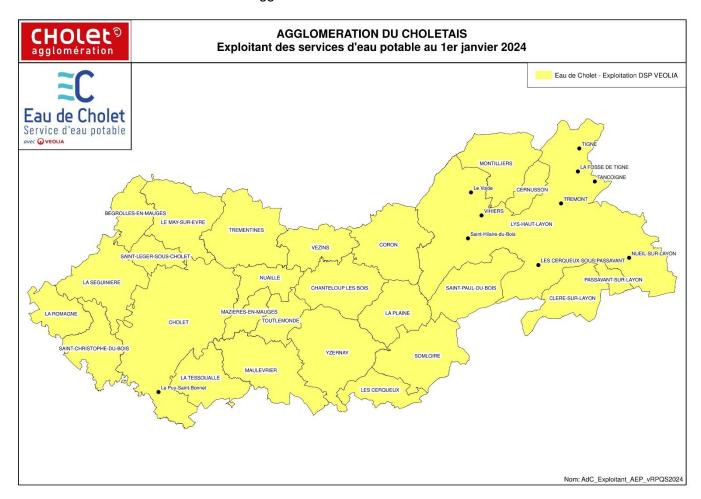
L'harmonisation des tarifs de l'eau potable est effective depuis le 1^{er} janvier 2024, sur l'ensemble du périmètre de l'agglomération y compris les périmètres historiques des anciens Syndicats d'Eau.

Le Conseil de Communauté lors de la séance du 18 novembre 2024 a approuvé le schéma de distribution d'eau potable avec intégration au RPQS des éléments d'annexe.

B - Territoire desservi

Le territoire desservi est présenté sur la carte ci-dessous. Depuis le 1^{er} avril 2021, l'exploitation et le niveau de service sont les mêmes sur tout le territoire de Cholet Agglomération.

Il est précisé que de façon exceptionnelle, Cholet Agglomération dessert en eau potable certains écarts situés en dehors du périmètre de l'Agglomération et qu'à l'inverse les services d'eau voisins desservent certains habitants situés sur le territoire de Cholet Agglomération en fonction des réseaux existants et des contraintes.



C - Mode de gestion du service

Depuis le 1^{er} avril 2021, Cholet Agglomération a confié l'exploitation du service d'eau potable dénommé EAU DE CHOLET à un unique prestataire Veolia jusqu'au 31 décembre 2031. Ce contrat a été adopté par le Conseil de Communauté en date du 15 février 2021.

EAU DE CHOLET-Veolia assure l'exploitation du service, à savoir :

- l'exploitation des ouvrages de production et de stockage, et le réseau d'adduction et de distribution ainsi que les interventions d'urgence,
- l'entretien et le renouvellement des équipements des usines et des réseaux/ouvrages (selon le plan pluriannuel défini par la collectivité),
- la gestion des abonnés (y compris l'information aux usagers),
- la facturation et le recouvrement des redevances (y compris de l'assainissement collectif, hors assainissement non collectif),
- l'exploitation et l'entretien des barrages de Ribou et Verdon (hors suivis réglementaires).

La collectivité conserve en gestion directe, en tant qu'autorité organisatrice :

- le renouvellement des réseaux de transport et de distribution,
- la création des ouvrages neufs et les travaux d'amélioration des installations et réseaux,
- le pilotage technique stratégique et la gestion réglementaire des barrages,
- la gestion et l'entretien des sites de captage d'eau souterraine et d'eaux superficielles (lacs-réser-voirs).
- la surveillance des périmètres de protection,
- la protection de la ressource en eau et la mise en œuvre des plans d'actions des captages.

Un seul avenant a été contractualisé sur le contrat :

N° avenant	Date de signature	Objet
1	20/09/2024	Report de la date de déploiement de la télérelève, précision sur le mode de calcul de l'indicateur lié aux taux de remontée des index Modification au règlement de service Modification au bordereau des prix Intégration du respect des principes de laïcité et de neutralité

Les ouvrages liés à la compétence " Défense Extérieure Contre l'Incendie " (DECI) ne relèvent pas de la compétence eau potable. Il faut noter un transfert de la compétence au 1 er janvier 2022 des communes vers Cholet Agglomération (pilotage par le service Établissements Recevant du Public ERP – Nuisances).

Indicateurs:

- Date des contrats DSP et échéance - Détails prestations déléguées et prestations AdC

D - Population desservie

Le territoire desservi concerne 46 544 abonnés pour une population totale de Cholet Agglomération de 107 610 habitants (source Insee RP2021).

	2021	2022	2023	2024	Evolution	
Nombre d'abonnés (to- tal)	44 942	45 738	46 119	46 544	+0,92%	
Dont usagers domestiques	•					
Tarif bleu	41 507	41 681	41 929	42 302	+0,89%	
0,00 €						

Tarif vert	3 403	4 010	4 160	4 182	+0,53%
Tarif Jaune	12	12	11	11	0,00%
Tarif Orange	13	13	14	16	+14,29%
Vente en gros		5	5	5	
Bornes de puisage		17	19	19	
Population estimée	107 003	107 003	107 973	107 619	-0.33%
	(base INSEE 2015)	(base INSEE 2020)	(base INSEE 2020)	(base INSEE 2021)	

Pour 2024, 90,9 % des abonnés bénéficient du tarif bleu réservé aux locaux à usage d'habitation dits " usagers domestiques ".

Part des usagers domestiques	2022	2023	2024
Tarif bleu	90,9%	90,9%	90,9%

Répartition des abonnés par commune hors vente en gros et bornes de puisage :

Commune	Nombre d'abonnés	Nombre d'habi- tants desservis total (estima- tion)	Commune	Nombre d'abonnés	Nombre d'habi- tants desservis total (estima- tion)
BEAUPREAU-EN-MAUGES (ECARTS)	6	2	LYS-HAUT-LAYON	3 728	7 883
BÉGROLLES-EN-MAUGES	817	2 169	MAULÉVRIER	1 428	3 287
CERNUSSON	137	337	MAZIERES-EN-MAUGES	563	1 306
CHANTELOUP-LES-BOIS	336	700	MONTILLIERS	501	1 225
CHEMILLÉ-EN-ANJOU (ECARTS)	4	9	NUAILLÉ	692	1 495
CHOLET	23 813	55 882	PASSAVANT SUR LAYON	93	129
CLÉRÉ-SUR-LAYON	169	348	SAINT CHRISTOPHE DU BOIS	1 261	2 920
CORON	662	1 576	SAINT-LEGER-SOUS-CHOLET	1 331	3 143
DOUÉ-EN-ANJOU (ECARTS)	14	23	SAINT PAUL DU BOIS	288	618
LA PLAINE	449	1 044	SÈVREMOINE (ECARTS)	8	3
LA ROMAGNE	910	2 082	SOMLOIRE	399	883
LA SEGUINIERE	1 819	4 328	TOUTLEMONDE	574	1 354
LA TESSOUALLE	1 488	3 258	TRÉMENTINES	1 323	3 160
LE MAY-SUR-ÈVRE	1 716	3 931	VEZINS	802	1 767
LES CERQUEUX	370	903	YZERNAY	837	1 854

Indicateurs D101.0:

- Population desservie ou collectée = nombre d'habitants
 sur la base de la population totale des communes et de leur population totale majorée
- + Nombre d'abonnements

E - Équipements du service

a) Sites de captage :

Le service d'eau de Cholet Agglomération compte deux sites de captage :

<u>1/ Captage en eau superficielle de Ribou</u> à Cholet via deux lacs-réservoirs formés par deux barrages Ribou et Verdon sur la rivière la Moine affluent de la Sèvre Nantaise, puis de la Loire.

• Barrage de Ribou :

hauteur 21 m (dont 6 m de fondation)

longueur 162 m

retenue d'eau 3 200 000 m³ – surface en eau 83 ha



Barrage de Ribou (2013)

Le service d'eau est également propriétaire et gestionnaire d'un système de contrôle d'accès (bornes escamotables) au niveau du port de Ribou pour réguler l'accès au périmètre rapproché sensible.

• Barrage du Verdon :

hauteur 27 m (dont 6 m de fondation)

longueur 825 m (ailes en terre + voûtes centrales)

retenue d'eau 14 650 000 m³ – surface en eau 220 ha

· Soutien d'étiage :

Un arrêté de 2008 dit " règlement d'eau des barrages " fixe le débit d'étiage ou de restitution du barrage de Ribou vers la Moine à 200 l/seconde toute l'année sauf en Juin, Juillet et Aout où il est de 400l/s pour assurer la vie aquatique et les usages de l'eau à l'aval. En cas de déficit de remplissage, ce débit peut être diminué jusqu'à 50l/s.

Depuis 2024, le débit restitution du barrage est équipé d'une micro-turbine flottante produisant de l'énergie électrique en autoconsommation pour l'usine d'eau potable à proximité.

• Site reconnu Espace Naturel Sensible "ENS Verdon-Ribou Amont" :

Le lac-réservoir du Verdon et une partie du lac-réservoir de Ribou est reconnu Espace Naturel Sensible et dénommé "ENS Verdon-Ribou Amont" par le Département de Maine et Loire. La flore amphibie y est remarquable, avec des espèces rares comme le Coélanthe délicat. Côté faune, le site est un haut lieu ornithologique en Pays de la Loire, accueillant canards hivernants, échassiers et rapaces rares. Papillons colorés, tritons menacés et loutres y trouvent aussi refuge.

Classé 4ème ENS de la région pour la diversité de ses espèces patrimoniales, le site bénéficie de mesures de protection actives. L'interdiction de la chasse et la gestion écologique des terres agricoles à proximité renforcent sa valeur écologique. Un observatoire et des sentiers permettent au public de découvrir ce patrimoine vivant.

Ce site allie préservation, sensibilisation et gestion durable des ressources au titre de la biodiversité et de la ressource pour l'eau potable.

2/ Captage en eau souterraine de la Rucette au Puy Saint Bonnet via un puits à drains rayonnant et 3 forages.



Captage et usine de la Rucette (2014)

b) Usines:

• Usine de Moulin Ribou (commune de Cholet) :

capacité nominale : 24 000 m³/jour sur 20 h filière complète avec ultra-filtration et citerne de 3 000 m³ station de refoulement et de secours vers le SIDAEP Mauges Gâtine



Bloc de traitement T4 de l'usine de Ribou (2019)

• Usine de La Rucette (commune du Puy Saint Bonnet) :

capacité nominale : 1 200 m³/jour 1 puits à drains rayonnants et 3 forages filtre à charbon actif en grains, chloration

c) Réservoirs :

CHOLET:

→ château d'eau de La Blanchardière : 5 000 m³
→ château d'eau des Landes : 1 500 m³

• LE PUY-SAINT-BONNET:

→ château d'eau de La Combe : 300 m³

• BÉGROLLES-EN-MAUGES :

 \rightarrow bâches au sol de La Beusse : 1 000 m³

• CLÉRÉ-SUR-LAYON :

→ château d'eau de La Laiterie : 500 m³

• LA SALLE DE VIHIERS :

→ château d'eau de La Maslinière : 1 320 m³

• LE MAY-SUR-ÈVRE :

→ château d'eau rue Saint Michel : 500 m³

 \rightarrow bâche au sol de La Caltière : 50 m³

• SAINT-LÉGER-SOUS-CHOLET :

→ château d'eau chemin du Chêne Souché : 500 m³

• TRÉMENTINES :

→ château d'eau rue du Château d'eau : 300 m³

• VIHIERS :

→ château d'eau chemin de Pic Boeuf : 400 m³

Ouvrage hors service :

• LA SEGUINIERE (château d'eau rue Louis et Alcine Brouillet) : 300 m³

d) Linéaire de réseau par commune

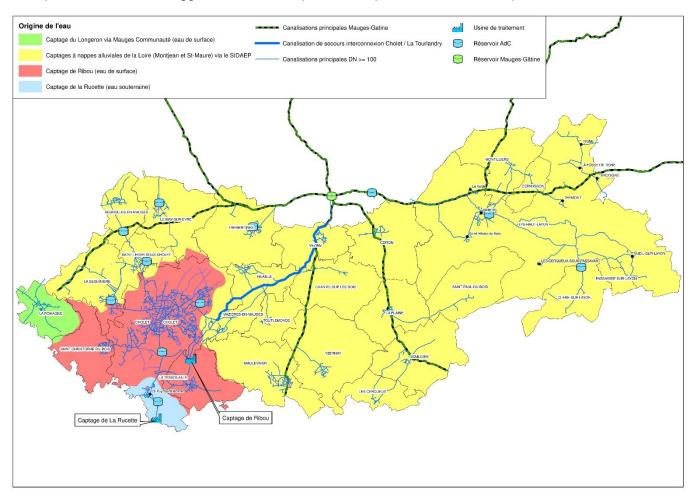
Communes	2023 (en ml)	2024 (en ml)	Évolution (en ml)		
Beaupréau-en-Mauges	2 023	2 023	0		
Bégrolles-en-Mauges	35 345	35 323	-22		
Cernusson	15 332	15 334	2		
Chanteloup-les-Bois	33 068	33 131	63		
Chemillé-en-Anjou	4 155	4 155	0		
Cholet/PSB	434 765	435 174	409		
Cléré-sur-Layon	27 205	27 205	0		
Coron	57 034	56 466	-568		
Doué-en-Anjou	5 253	5 264	11		
La Plaine	40 201	40 201	0		
La Romagne	36 949	37 926	977		
La Séguinière	73 195	73 282	87		
La Tessoualle	53 995	53 895	-100		
Le May-sur-Evre	66 785	66 907	122		
Les Cerqueux	27 343	27 349	6		
Lys-Haut-Layon	274 573	274 933	360		
Maulévrier	70 937	70 517	-420		
Mazières-en-Mauges	25 355	25 360	5		
Montilliers	43 554	43 918	364		
Nuaillé	35 695	35 942	247		
Passavant-sur-Layon	5 555	5 560	5		
Saint-Christophe-du-Bois	45 550	45 773	223		
Saint-Léger-sous-Cholet	35 858	35 860	2		
Saint-Maurice-Etusson	433	433	0		
Saint-Paul-du-Bois	33 022	33 085	63		
Saint-Pierre-des-Echaubrognes	530	530	0		
Sèvremoine	2 131	2 127	-4		
Somloire	47 652	47 701	49		
Toutlemonde	26 152	26 293	141		
Trémentines	67 615	67 603	-12		
Vezins	47 513	47 523	10		
Yzernay	65 077	65 072	-5		
TOTAL	1 735 137	1 741 809	6 672		

La cartographie des réseaux fait l'objet d'amélioration régulières faisant évoluer les linéaires de réseaux. Ainsi, les linéaires négatifs représentent une régularisation du linéaire réel de la commune ou un abandon de double réseau.

Indicateurs : Linéaire de réseaux de desserte

F - Volumes / tonnages et leur évolution

Sur le périmètre de Cholet Agglomération, l'eau provient de plusieurs² ressources présentées ci-dessous :



Origine de l'eau et principaux ouvrages.

Les usines de production d'eau potable de Cholet Agglomération sont alimentées par deux ressources :

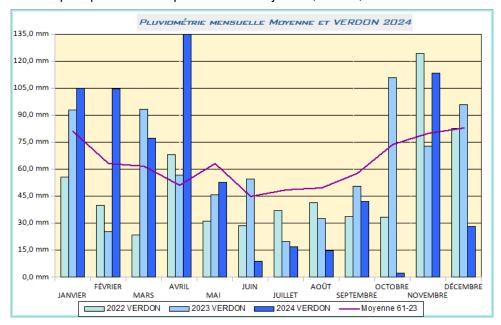
- un captage d'eau superficielle à Ribou : les lacs-réservoirs de Ribou et Verdon dont l'aire d'alimentation du captage s'étend entre Cholet Agglomération et l'Agglomération du Bocage Bressuirais (Deux-Sèvres). L'usine de Ribou dessert les communes de Cholet, La Tessoualle, Saint Christophe du Bois et La Séguinière.
 - A noter qu'en 2024, la remise en service d'une interconnexion des réseaux entre Cholet et La Séguinière a permis d'alimenter la partie sud de la commune de la Séguinière par l'usine de Ribou.
- un captage d'eau souterraine : le champ captant de La Rucette dont l'aire d'alimentation couvre Cholet Agglomération, la Vendée et les Deux-Sèvres. L'usine de Rucette dessert la commune associée du Puy Saint Bonnet.

Le SIDAEP Mauges Gatine assure la production à partir des usines de Montjean sur Loire et du Thoureil. Il s'agit de captages dans la nappe alluviale de la Loire. Les achats auprès du SIDAEP Mauges Gâtine desservent les communes de Bégrolles-en-Mauges, Cernusson, Chanteloup-les-Bois, Clere-sur-Layon, Coron, La Plaine, La Séguiniere, Le May-sur-Evre, Les Cerqueux, Lys-Haut-Layon, Maulévrier, Mazières-en-Mauges, Montilliers, Nuaille, Passavant-sur-Layon, Saint-Léger-sous-Cholet, Saint-Paul-du-Bois, Somloire, Toutle-monde, Trémentines, Vezins, Yzernay.

Uniquement pour la commune de La Romagne, c'est l'usine du Longeron appartenant à Mauges Communauté qui produit l'eau potable à partir d'un captage d'eau superficielle dans la Sèvre Nantaise.

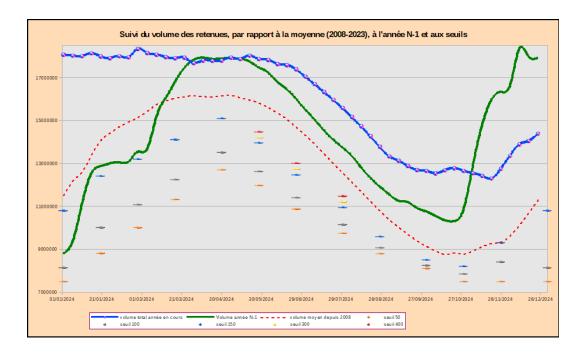
Cholet Agglomération peut secourir le SIDAEP Mauges Gâtine à partir de l'usine de Ribou pour une capacité de 8 000 à 10 000 m3/jour. Ce secours peut servir à alimenter partiellement les territoires voisins du Syndicat du Val de Loire (79), de Mauges Communauté, de Saumur Val de Loire et du Syndicat d'Eau d'Anjou.

L'année 2024 a été marquée par une forte pluviométrie en janvier, février, mars et avril.



Ces quatre mois de forte pluviométrie ont permis de maintenir un remplissage complet des deux lacs-réservoirs de Ribou et Verdon jusqu'en juillet 2024. Ce remplissage a été précoce et la vidange a été décalée d'environ 2 mois. Il fait suite à la fin d'année 2023 pluvieuse.

Le volume minimum a été atteint le 19 novembre 2024 avec 12 292 179 m³. Au maximum, le volume stocké s'est élevé à 18 642 419 m³ le 03 janvier 2024 soit 106 % de la capacité totale de 17,8 millions de m³.



Le débit de 200 l/s restitué à la rivière La Moine a été possible tout au long de l'année 2024. Avec le remplissage complet du printemps, le débit majoré de 400 l/s a pu être réalisé pour les mois de juin, juillet et août.

	2022	2023	2024	Evolution
Volume total prélevé (m³) :	5 119 073	4 204 667	4 048 684	-3,7%
Usine de Ribou	4 917 222	3 985 298	3 836 588	-3,7%
Usine de Rucette	201 851	219 369	212 096	-3,3%
Volume total produit (m³) – A :	4 427 375	3 750 701	3 671 966	-2,1%
Usine de Ribou	4 225 524	3 532 968	3 459 870	-2,1%
Usine de Rucette	201 851	217 733	212 096	-2,6%
Volume total importé (m³) – B :	3 292 443	3 140 942	3 119 402	-0,7%
Sidaep Mauges Gatine	1 994 386	1 881 174	1 838 121	-2,3%
CA Mauges Communau- té	1 298 053	1 249 578	1 260 733	+0,9%
CA Saumur Val de Loire	4	10 190	20 548	+101,6%
Volume total exporté (m³) – C :	737 802	584 887	615 275	+5,2%
Sidaep Mauges Gatine	96 337	47 058	24 234	-48,5%
CA Mauges Communau- té	617 297	510 189	565 514	+10,8%
CA Saumur Val de Loire	398	7 608	7 594	-0,2%
Synd d'Eau de l'Anjou	21 721	18 449	15 848	-14,1%
Synd du Val de Loire (79)	2 049	1 583	2 085	+31,7%
Volumes totaux distri- bués (m³) A+B-C	6 982 016	6 306 756	6 176 093	-2,1%
Volumes vendus sur le périmètre CA (m³)	5 889 576	5 598 252	5 629 494	+0.6%

Indicateurs:

- Nature des ressources utilisées et volumes prélevés sur chaque ressource
- Volumes achetés à d'autres services
- Volumes vendus au cours de l'exercice en distinguant volumes vendus aux abonnés domestiques et assimilés et aux autres abonnés et volumes vendus à d'autres services publics d'eau potable distribués

2 - Indicateurs de performance

A - Qualité de la ressource

a) Suivi de la qualité des eaux brutes

a.1 – Conformité sanitaire des eaux brutes des captages d'eau potable

	С	ontrôle sanitai	re	Surveillance par le délégataire			
	Nb total de résultats d'analyses	Nb de résul- tats d'ana- lyses conformes	% de confor- mité	Nb total de résultats d'analyses	Nb de résul- tats d'ana- lyses conformes	% de confor- mité	
Microbiologique	37	37	100%	24	24	100%	
Physico-chimique	11 286	11 282	99,9%	1 133	1 133	100%	

Les non-conformités observées en 2024 (comme en 2022 et 2023) correspondent à 3 dépassements sur le paramètre COT (Carbone Organique Total) sur le captage de Ribou. Ce paramètre fait l'objet d'une autorisation de dépassement qui implique le portage par Cholet Agglomération d'un programme d'action pour la reconquête de la qualité de la ressource en eau.

Un dépassement concerne l'oxygène dissous (comme en 2023).

a.2 - Qualité de la ressource en eau des captages

Ces indicateurs correspondent au suivi réalisé dans le cadre du plan d'action volontaire porté directement par Cholet Agglomération et des actions pour la préservation de la ressource en eau des captages.

Captage de Ribou - Suivi de la qualité des eaux brutes de 2024

	2024											
				Suivi sanitaire				Suivi AAC				
Paramètres	Nb de prélèvements	Valeur maximale	Moyenne	Objectifs sanitaire – Limites de qualité	Ŋb de conformité	% de conformité	Atteinte de l'objectif	Objectif de	Objectifs du SAGE S-N	Nb de conformité	% de conformité	Atteinte de l'objectif
Matières organiques (COT)	19	55,00 mg/l	15,91 mg/l	10 mg/l 100 % du temps – Limites de qualité	13	68%	×	10 mg/l 100 % du temps	1	13	68%	×
Phosphore (P total)	16	0,13 mg/l	0,05 mg/l	/	/	/	/	/	0,03 mg/l 100 % du temps	5	31%	×
Nitrates (NO3)	20	521,00 mg/l	31,89 mg/l	50 mg/l 95 % du temps	20	100%	✓	/	50 mg/l 100 % du temps et 25 mg/l 95 % du temps	20	100%	✓
Sommes des pesticides (y compris non pertinent)	12	355,00 µg/l	30,50 µg/l	/	/	/	/	/	0,5 µg/l 90 % du temps	11	92%	✓
Sommes des pesticides (hors pertinent)	12	0,22 µg/l	0,10 µg/l	5 µg/l 95% du temps	12	100%	✓	/	1	/	/	/
Pesticide / matière active y compris (y compris non pertinent)	12	369,0 µg/l	1	/	1	1	1	/	0,1 µg/l 100 % du temps	8	67%	×
Pesticide / matière active (hors pertinent)	12	369,0 µg/l	1	2 μg/l 95% du temps	12	100%	✓	1	1	1	1	/

Captage de La Rucette – Suivi de la qualité des eaux brutes de 2024

	NIb da	Valeur			Suivi sa	anitaire				Suivi AAC		
Paramètres		maximale	Moyenne	Objectifs sanitaire	Nb de conformité	% de conformité	Atteinte de l'objectif	Objectifs de	Objectifs du SAGE S-N	Nb de conformité	% de conformité	Atteinte de l'objectif
Turbidité	8	5,80 UTN	1,08 UTN	/	1	1	1	0,50 UTN	1	5	63%	×
Nitrates (NO3)	8	34 mg/l	19 mg/l	100 mg/l 95 % du temps	8	100%	✓	1	50 mg/l 100 % du temps	8	100%	✓
Sommes des pesticides	12	0,44 μg/l	0,26 μg/l	/	1	1	1	/	0,5 µg/l 100 % du temps	12	100%	~
Sommes des pesticides (hors non pertinent)	12	0,09 µg/l	0,05 µg/l	5 µg/l 95 % du temps	12	100%	✓	1	1	1	1	1
pesticide / matière active	12	0,21 μg/l	1	/	1	1	1	/	0,1 µg/l 100 % du temps	4	33%	×
Pesticide / matière active (hors non pertinent)	12	0,06 µg/l	1	2 µg/l 95 % du temps	12	100%	✓	/	1	1	/	1

Plusieurs molécules émergentes ont fait leur apparition dans le suivi de la qualité de l'eau potable dont certaines font l'objet d'une vigilance particulière :

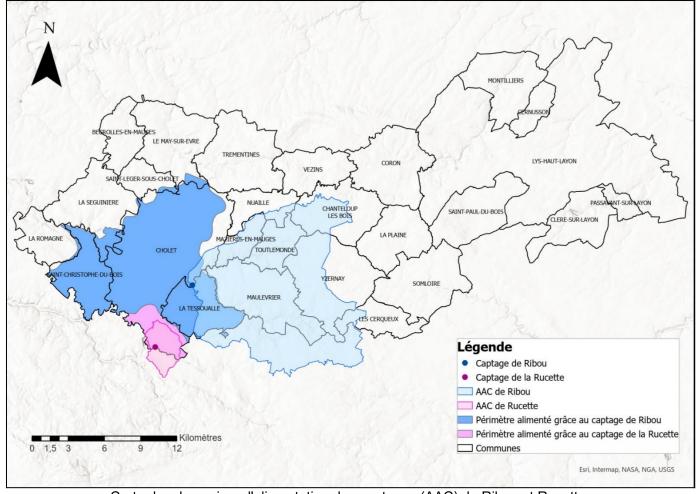
- Les PFAS ou « polluants éternels » sont des molécules perfluoroalkylés et polyfluoroalkylés qui représentent près de 4 000 composés chimiques synthétiques. Ils sont mesurés généralement 10 fois audessous de la limite de qualité sanitaire.
- Les métabolites de pesticides dont l'ANSES (Agence Nationale de Sécurité Sanitaire) a évalué la pertinence pour 22 d'entre eux. Des valeurs supérieures à 0,1 μg/L ont déjà été mesurées sur certaines molécules, cependant elles ont été classés parmi les non-pertinentes, c'est le cas notamment de l'ESA-métolachlore et du chlorothalonil R471811 (seuil de vigilance à 0,9 μg/L).
- Le TFA (acide trifluoroacétique) correspond à plusieurs familles de polluants : AHA, PFAS et métabolites de pesticides (flufénacet). Cependant, il n'est pas encore classé dans la règlementation eau potable. Il fait partie des paramètres de la nouvelle campagne nationale Anses sur les polluants émergents dans les EDCH en cours de réalisation.

Sur ces nouveaux paramètres, une nouvelle réglementation imposera à partir de 2026 le suivi de 110 paramètres ou famille de paramètres dans le cadre du contrôle sanitaire et de l'autosurveillance de l'exploitant.

A ce stade sur les premières analyses exploratoires, réalisées depuis novembre 2023, ne démontrent aucune non-conformités.

b) Indice de protection de la ressource

Cet indicateur traduit l'avancement des démarches administratives et opérationnelles mises en œuvre pour protéger les captages : arrêté de protection, mise en place d'un plan d'actions et acquisition partielle des terrains.



Carte des deux aires d'alimentation des captages (AAC) de Ribou et Rucette.

Code indi- cateur	Indicateurs descriptifs et de performance		2023	2024
Pour les cap	tages de Cholet Agglomération :			
	Captage Ribou	%	100%	100%
	Captage Rucette	%	100%	100%
Pour les ach	ats d'eau :			
	SIDAEP Mauges Gatine	%	84%	85%
1	Ribou	m3	3 532 968	3 459 870
produits ou importés/ex-	Rucette	m3	217 733	212 096
	SIADEP Mauges Gatine	m3	1 834 116	1 813 887
P108.3	Protection de la ressource en eau	%	95%	95%

Pour les captages de Cholet Agglomération (Ribou et Rucette), la démarche est à son niveau maximum : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre, et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

Le rapport d'activités 2024 concernant la protection des captages de Ribou et de la Rucette est disponible sur le site internet de l'Agglomération www.cholet.fr

Pour les achats d'eau auprès du SIDAEP Mauges Gatine, l'indicateur est à 80 % pour le captage de Montjean et 100 % pour Saint Maur.

Cela est pondéré par les volumes produits et les volumes importés/exportés.

B – Qualité de l'eau potable

a) Conformité et limites de référence

"L'eau consommée doit être propre à la consommation" (extrait du Code de la Santé Publique). Pour satisfaire à cette exigence, la qualité de l'eau est appréciée par le suivi de différents éléments :

- La qualité organoleptique,
- La qualité physico-chimique due à la structure naturelle des eaux,
- · Les substances indésirables,
- Les substances toxiques,
- · Les pesticides et les produits apparentés,
- · La qualité microbiologique.

Deux niveaux de qualité sont à respecter pour l'eau potable :

- La valeur de qualité limite, appelée également conformité : pour différents paramètres bactériologiques (entérocoques, escherichia coli...) ou physico-chimiques (arsenic, nitrates, nickel, plomb...), le Code de la Santé Publique fixe une valeur qui ne doit pas être dépassée. Un dépassement implique de déclarer l'eau nonconforme et de rechercher et mettre rapidement en œuvre une solution de mise en conformité de l'eau distribuée car la récurrence du dépassement peut représenter à terme une menace pour la santé des consommateurs.
- la valeur de qualité de référence : il n'est pas obligatoire de respecter ces valeurs du Code de la Santé Publique pour un certain nombre de paramètres bactériologiques (coliformes,...) ou physico-chimiques (turbidité, cuivre, fer total...). Toutefois le dépassement récurrent de la valeur de référence doit conduire à trouver une solution pour éliminer le problème ainsi mis en évidence, en raison des incidences sur les installations de production, les réseaux de distribution publics ou privés ou bien encore le confort d'utilisation par les consommateurs.

b) Conformité de l'eau potable

Les indicateurs ci-dessous représentent les taux de conformité des prélèvements d'eau potable en production d'eau vis-à-vis des limites de qualité d'eau imposées par le code de la santé publique sur la physico-chimie et la microbiologie.

Code indi- cateur	Indicateurs descriptifs et de performance		2023	2024
P101.1	Conformité microbiologique de l'eau au robinet	%	99,1 %	99,5 %
P101.1a	Nombre de prélèvements en microbiologie	unité	221	218
P101.1b	Nombre de prélèvements non conformes en mi- crobiologie	unité	2	1
P102.1	Conformité physico-chimique de l'eau au robinet	%	100 %	98,3
P102.1a	Nombre de prélèvements en physico-chimie	unité	54	58
P102.1b	Nombre de prélèvements non conformes en physico-chimie	unité	0	1

99,5 % des analyses sur le réseau de distribution sont conformes.

Les deux non-conformités sont liées à des détections microbiologiques et physico-chimiques qui ont fait l'objet d'actions immédiates et contre analyse conforme.

c) Qualité de l'eau potable distribuée

Les deux tableaux suivants représentent les statistiques des résultats des contrôles vis-à-vis des limites et des références de qualité pour l'eau produite et distribuée.

		Contrôle	Contrôle Sanitaire		du Délégataire	Total	
Limite de qualité (production et distribution)		Nb total d'analyses	Nb conformes	Nb total d'analyses	Nb conformes	Nb total d'analyses	Nb conformes
Microbiologique		435	434	178	178	613	612
Physic	co-chimique	10 163	10 162	100	100	10 263	10 262
Taux de	Microbiologique	99,	8%	100,0%		99,8%	
conformité	Physico-chimique	99,	9%	100,0%		99,9%	

		Contrôle	Sanitaire	Surveillance of	du Délégataire	Total	
	nce de qualité n et distribution)	Nb total d'analyses	Nb conformes	Nb total d'analyses	Nb conformes	Nb total d'analyses	Nb conformes
Micro	Microbiologique		868	180	176	1 051	1 044
Physic	co-chimique	2 379	2 372	441	438	2 820	2 810
Taux de	Microbiologique	99,7%		97,8%		99,3%	
conformité	Physico-chimique	99,	7%	99,3%		99,6%	

Un seul paramètre est hors référence du contrôle sanitaire et concerne l'équilibre calco-carbonique. Une non-conformité concerne l'usine de Rucette et est liée à un défaut sur l'injection de soude. Ce point a fait l'objet d'une mesure corrective immédiate.

Les autres non-conformités concernent l'usine de Ribou où la minéralité de l'eau est reconstituée dans le cadre du process. Compte tenu de la variabilité de la qualité de l'eau brute, cela génère une adaptation régulière du réglage de cette reminéralisation pour que l'eau reste légèrement entartrante.

C – Gestion patrimoniale des réseaux

La gestion patrimoniale des réseaux nécessite une bonne connaissance des réseaux et de leurs caractéristiques.

Code indi- cateur	Indicateurs descriptifs et de performance	points	2023	2024
P103.2B	Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable		108	108

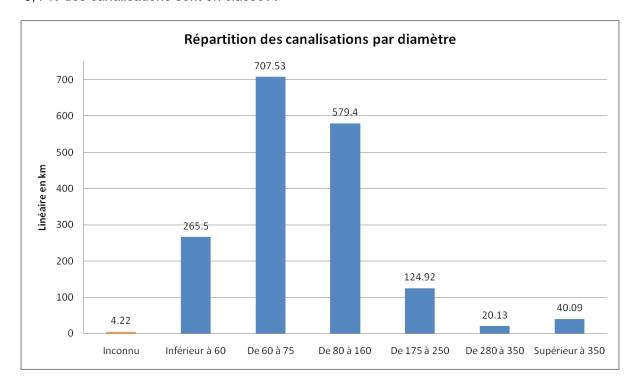
Le nombre de points de Cholet Agglomération correspond à un service disposant des plans mis à jour des réseaux et du descriptif détaillé des ouvrages de transport et de distribution.

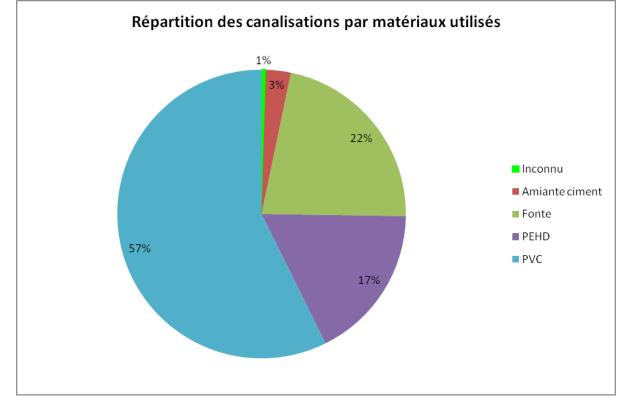
Les principaux paramètres des canalisations à connaître concernent le diamètre, le matériau et la date de pose.

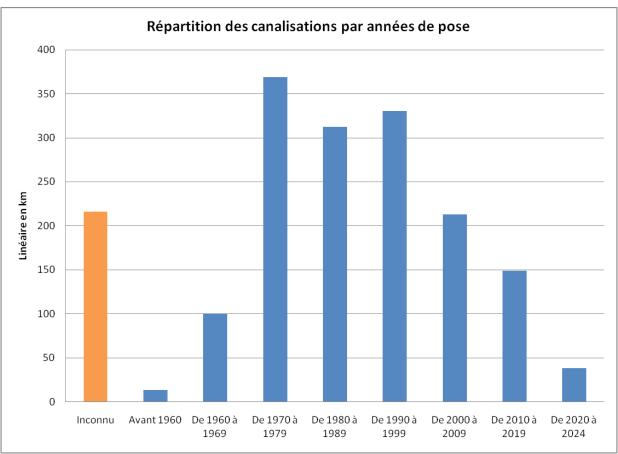
	Taux de connaissance des canalisations									
Dian	nètre	Maté	ériau	Année de pose						
Linéaire inconnu (km)	Proportion connue	Linéaire inconnu (km)	Proportion connue	Linéaire inconnu (km)	Proportion connue					
4,22	99,76 %	8,29	99,52 %	215,97	87,6 %					

A noter:

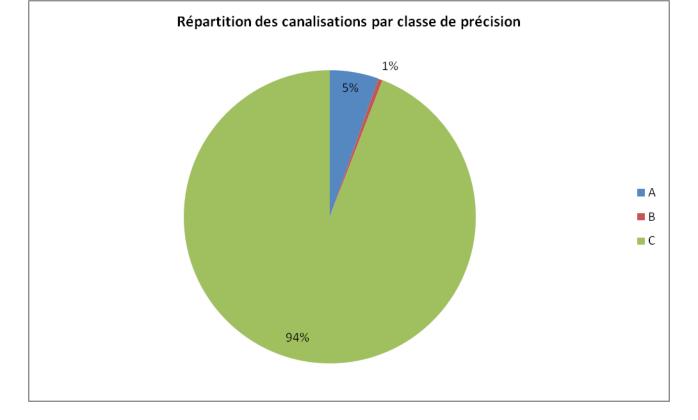
- 63 % du linéaire des canalisations ont un diamètre entre 40mm et 90mm
- 56 % des canalisations sont en PVC
- 60 % des canalisations ont été posées entre 1970 et 2000
- l'âge moyen des canalisations ayant une date de pose connue est de 35 ans
- 5,4 % des canalisations sont en classe A







Il est désormais également demandé la classe de précision qui correspond à une indication de localisation : la classe de précision A comprend les canalisations que l'on peut localiser dans un faisceau de 40cm pour les canalisations rigides et 50 cm pour les canalisations souples. La classe C comprend les canalisations où l'incertitude est supérieure à 1,50 m.



D - Performance sur réseau

Code i	liio		2022	2023	2024	Maine et Loire 2022 *
P104	Rendement du ré- seau de distribution	%	86%	89,7 %	92,1 %	89,7 %

^{*}Données SISPEA 2022

Le rendement de réseau, ici comptabilisé sur l'année civile, est le ratio entre, d'une part, les volumes consommés autorisés augmentés des volumes d'eau potable exportés (cédés ou vendus à d'autres services d'eau potable) et d'autre part, les volumes d'eau potable produits augmentés des volumes d'eau potable importés (reçus ou achetés d'autres services d'eau potable).

Code indi- cateur	Indicateurs descriptifs et de performance		2022	2023	2024
	ILVNC, Volumes non comptés	m³/km/j	1,75	1,12	0,91

L'indice linéaire des volumes non comptés, ici comptabilisé sur l'année civile, intègre les volumes de service du réseau de distribution ainsi que les volumes estimés consommés par des usagers connus disposant d'une autorisation d'usage. Il s'exprime également en m³/km/jour et est calculé en divisant le volume journalier non comptabilisé sur le linéaire de réseau de distribution.

Code indi- cateur	Indicateurs descrip- tifs et de performance		2022	2023	2024	Maine et Loire 2022 *
P106.3	ILP, Pertes en réseau	m³/km/j	1,73	1,10	0,89	1,2 m³/km/j

^{*}Données SISPEA 2022

L'indice linéaire de pertes en réseau, ici comptabilisé sur l'année civile, représente par km de réseau la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés avec autorisation sur le périmètre du service. Il s'exprime en m³/km/jour et est calculé en divisant les pertes journalières d'eau potable en réseau par le linéaire de réseau de distribution.

Les performances globales du réseau de l'Agglomération du Choletais sont satisfaisantes pour un réseau mixte à la fois de type urbain et rural.

En 2024, le rendement ainsi que l'indice linéaire de pertes s'améliorent encore traduisant une très bonne performance du réseau liée au renouvellement anticipé des conduites à risques par Cholet Agglomération et au travail réalisé par l'exploitant dans la recherche et la réparation de fuites.

E - Renouvellement du réseau

Code indi- cateur	Indicateurs descriptifs et de performance	2022	2023	2024	Maine et Loire 2022 *
1 P10/7	Renouvellement des réseaux d'eau potable	0,35 %	0,26 %	0,29 %	0,52 %

^{*} Données SISPEA 2022

En 2024 le taux de renouvellement augmente.

7 912 ml de canalisations ont été renouvelés dans le cadre de la gestion patrimoniale (5 023 ml en moyenne sur 5 ans).

F - Relation à l'usager

Code indi-	Indicateurs descriptifs		2023	2024
cateur	et de performance		2023	2024
	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	jour ouvrable	1j	1j
P151.1	Fréquence des interruptions de service non program- mées	Nb/1000 hab	1,91	2,49
_ PI3/ I	Respect du délai contractuel de branchement des nouveaux abonnés	%	100	100
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau (N-1)	%	1,84	1,64
P155.1	Taux de réclamations	Nb/1000 hab	0,74	0,45

NB : Pour plus d'informations et pour comparer avec d'autres collectivités de taille équivalente : se référer au site de l'ONEMA (www.onema.fr ou www.services.eaufrance.fr)

Indicateurs:

- Qualité du service
- Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisées au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie
- Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisées au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques
- Données relatives à la qualité des eaux distribuées recueillies dans le cadre du contrôle sanitaire mentionné à l'article R 1321-15 code de la santé publique
- Indice de connaissance patrimoniale jusqu'à 2012 et à partir de 2013
- Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau
- Performance du réseau
- Rendement du réseau de distribution
- Indice linéaire des volumes non comptés
- Indice linéaire de pertes en réseau
- Renouvellement du réseau
- . Taux moyen de renouvellement des réseaux
- Continuité du service
- Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées
- Délai ouverture des branchements pour nouveaux abonnés
- + taux de respect de ce délai maximal
- Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente
- Taux de réclamation

3 - Actions réalisées et à venir

A - Actions réalisées – organisation (y compris évolution hygiène & sécurité)

→ Les projets réalisés en 2024 :

- ✓ Protection de la ressource en eau des captages d'eau potable :
 - Réalisation d'une campagne de plantation de 6,3 km de haies à enjeux " eau ", pour 10 chantiers,
 - Réunions de concertation pour la protection de la ressource en eau sur plusieurs thématiques (agriculture biologique, haies-bocage, etc.),
 - Suivi des travaux sur les milieux aquatiques de l'aire d'alimentation du captage de Ribou (zone du Trézon) avec l'Établissement Public Territorial du Bassin de la Sèvre Nantaise (EPTB SN),
 - Organisation des animations captages: 4 journées agricoles, 6 journées « restauration collectives », 5 journées pour les services techniques des communes, 1 journée collective et 7 rencontres individuelles pour les industriels, 2 interventions dans des classes de primaire, 2 évènements « grand public ».

✓ Sites de captage de Ribou - retenues de Ribou et Verdon :

- Étude d'un plan de gestion " Espace Naturel Sensible " pour le lac-réservoir du Verdon : construction et validation du plan d'action,
- Poursuite de l'écopaturage pour l'entretien de végétation autour des retenues de Ribou et Verdon,
- Maîtrise des espèces exotiques envahissantes: la veille réalisée a permis d'intervenir de façon précoce sur une nouvelle espèce détectée en 2022 - la lézardelle et de poursuivre les opérations de confinement sur la jussie,
- Nombreuses sollicitations pour l'utilisation des sites pour diverses manifestations : instruction des dossiers de manifestations pour vérifier la compatibilité de l'utilisation des sites (30 manifestations sur les sites en 2024).
- Réalisation de l'étude de stabilité du barrage de Ribou.

✓ Usines de production d'eau potable :

- Décapage, nettoyage et passivation des canalisations inox de la galerie sortie filtres CAG de l'usine de Ribou;
- Travaux de rénovation des canalisations inox et du génie civil (béton) des ouvrages hydrauliques dégradés à l'usine de Ribou :
 - Poursuite des études de maitrise d'oeuvre,
 - Lancement des consultations des entreprises pour la réalisation des travaux de rénovation des bétons et des inox,
 - Démarrage des travaux de rénovation du génie-civil des bâches de l'unité d'ultrafiltration.
- Comblement des 7 anciens forages non utilisés du champ captant de l'usine de Rucette :
 - Études de maitrise d'oeuvre et dépot des dossiers administratifs,
 - Travaux de consignations électriques et hydrauliques des équipements.

✓ Réseaux d'eau potable :

- 46 chantiers ont été pilotés en 2024, pour un total d'environ 2 180 000 € HT,
- 7 912 ml de renouvellement de canalisations anciennes,
- 807 ml de canalisations nouvelles en lotissement ou zones d'activités.
- 1 908 ml d'extension,
- 186 avis techniques émis sur la desserte par les réseaux d'eau potable de projets divers.

→ Faits marquants de l'année 2024 :

- ✓ Concertation avec l'ensemble des agriculteurs concernés par le captage de Ribou pour les travaux sur les milieux aquatiques
- √ Très bonne campagne de plantations
- ✓ Lancement réussi du « groupe des industriels »
- ✓ Finalisation de l'étude plan de gestion ENS « Verdon-Ribou amont » du site de captage de Ribou,
- ✓ Entretien du site de captage de Verdon, zone de Touvois : élagage / enlèvement des arbres morts sur ce secteur afin de limiter l'apport en matière organique,

- ✓ Entretien des rives du captage de Ribou : enlèvement des ronciers pour permettre à la végétation rivulaire de se développer à nouveau,
- ✓ Intervention de plongeur sur le barrage de Ribou pour la rénovation du batardeau
- ✓ Nouveau schéma de transport et de stockage de l'eau potable produite défini et validé, à la suite de la réalisation de l'étude du programme pluriannuel des futurs investissements structurants
- ✓ Vote du schéma de distribution d'eau potable avec intégration au RPQS des éléments d'annexe

<u>Prestations confiées à des associations d'insertion : Entretien des périmètres de protection des captages :</u>

Intervention de l'association d'insertion Éclaircie pour l'entretien de végétation autour des lacs-réservoirs de Ribou et du Verdon (terrains et barrages) et du captage de La Rucette avec notamment l'usage d'un broyeur prêté par le service déchets pour optimiser les prestations.

Ces prestations concernent l'entretien de végétation, le ramassage des déchets...

	Montant 2024
Entretien autour des sites des captages (barrages Ribou et Rucette, lacs-réservoirs de Ribou et Verdon, et captage d'eau souterraine de Rucette)	

- Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service

B - Actions sur le patrimoine (tous les travaux)

\rightarrow Fuites :

Nature des Travaux	2023	2024
Fuites canalisations réparées	121	107
Fuites branchements réparées	165	156
Fuites accessoires réparées	12	18
TOTAL	298	281

→ Extensions de réseaux en 2024 :

Commune	Localisation	
CHANTELOUP-LES-BOIS	Rue du Moulin	
CHANTELOUP-LES-BOIS	Les Fenêtres	
	Rue Saint Martin	
	Mayelle	
CHOLET	Rue Eugène Brémond	
	llot B rue de la Barbotière ZAC de l'Ecuyère	
	llot C rue du Grand Fraîche ZAC de l'Ecuyère	
LA PLAINE	Lotissement Les Jardins	
LA ROMAGNE	Chemin de Gadouard	
LA SEGUINIERE	Avenue Charles de Gaulle	
LA SEGUINIERE	Lotissement Rue de la Grande Fontaine	
LE MAY SUR EVRE	Rue de la Bastille	
LE WAY SUR EVRE	Trollière	
LYS-HAUT-LAYON (Les Cerqueux sous	La Grande Bournée	
Passavant)	Maulny	
LYS-HAUT-LAYON (Nueil sur Layon)	Villeneuve les Bouillons	
LYS-HAUT-LAYON (Vihiers)	La Perrière	
MAULEVRIER	Bel Air	
SAINT CUDISTODUE DU DOIS	Lotissement La Ferme	
SAINT CHRISTOPHE DU BOIS	Rue de la Libération (traversée voie SNCF)	

→ Renouvellements de réseaux en 2024:

Commune	Localisation
BEGROLLES EN MAUGES	La Maison Neuve
	Boulevard de Strasbourg
CHOLET	Boulevard Jeanne d'Arc
	Rues Bir Hakeim et Pierre Brossolette
	Rue Joachim du Bellay
CORON	Rues des Moulins et de l'Auriet
	Grignon
LA ROMAGNE	Rue de Bel Air
LE MAY SUR EVRE	La Caltière, La Bourie et La Grande Haie
LYS-HAUT-LAYON (Le Voide)	Préceron
LYS-HAUT-LAYON (Saint Hilaire du Bois)	La Beunoche
LYS-HAUT-LAYON (Vihiers)	Rues Joachim du Bellay et Saint Exupéry
	Rue du Prieuré
MAULEVRIER	Rue du Dauphin
	Rue de la Paix

→ Travaux de branchements (hors finitions) :

Nature des Travaux	2023	2024
Branchements créés par la Collectivité, par l'Exploitant ou par des tiers (rétrocession lotissements)	342	212
Branchements renouvelés par la Collectivité ou par l'Exploitant	204	404
Branchements en plomb avant compteurs restant identifiés sur le service	7	14
Branchements en plomb supprimés	10	6

→ Renouvellement électro-mécanique sur les ouvrages :

EAU DE CHOLET-Veolia a procédé au renouvellement prévu au programme contractuel comprenant :

- 24 équipements renouvelés sur l'usine de Ribou,
- aucun équipement à l'usine de la Rucette
- 25 équipements sur le réseau.

→ Déploiement du télérelevé des compteurs

En 2024, le déploiement du télérelevé s'est poursuivi sur les cas complexes de pose de modules et l'optimisation de l'infrastructure réseau (pose de répétiteur ou bridge) pour optimiser le taux de remonté des index.

Bilan global au 31/12/2024 du déploiement du télérelevé :

- compteurs renouvelés depuis le début du contrat = 30 787
- modules posés depuis le début du contrat = 15 784
- 1% des compteurs restants à équiper

Infrastructure réseau déployée au 31/12/2024 :

- 14 passerelles
- 2 942 répéteurs (sur les candélabres)

C - Dépenses (H.T.) de l'exercice (Hors restes à réaliser)

Barrages (API 039)	44 495,40 €
Protection de la ressource en eau (API 041)	18 202,88 €
<u>Usines (API 042)</u>	121 089,52 €
Réservoirs (API 056)	72 244,14 €
Réseaux (API 526)	1 746 349,42 €
Acquisition de matériel (API 557)	22 943,41 €
Remboursement des emprunts (capital)	410 336,09 €
Dépenses d'ordre (investissement)	152 758,76 €
TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	2 588 419,62 €

Indicateurs :

- Montants financiers de travaux engagés sur l'exercice
- Montants des amortissements réalisés par la collectivité organisatrice du service

D - Investissements à venir

À venir pour 2025 :

- Poursuite des travaux sur les milieux aquatiques visant la reconquête de la ressource du captage de Ribou,
- Poursuite des campagnes de plantations de haies à enjeux eau,
- · Poursuite de la protection du captage de Rucette avec le rebouchage des puits inutilisés,
- Travaux de drainage du barrage de Ribou nécessaire au confortement de la stabilité du barrage,
- Mise en place de panneaux réglementaires sur les usages autorisés et restreints autour des sites de captages en lien avec la présence de cyanobactéries (environ 40 panneaux)
- Poursuite des travaux de la reprise des bétons dégradés et des conduites en inox corrodées (attribution et réalisation des travaux de rénovation des canalisations et des ouvrages hydrauliques retenus),
- Poursuite des investissements sur le renouvellement des réseaux d'eau potable afin de réduire les fuites et maintenir leurs performances avec la candidature à un appel à projet "conduites fuyardes" de l'Agence de l'Eau.
- Poursuite du plan de communication Eau-De-Cholet et campagne de promotion de la télérelève pour un suivi et une baisse de la consommation par abonné.

→ Renouvellement de réseaux prévus en 2025 :

En 2025, il est prévu de poursuite les investissements sur le renouvellement des réseaux d'eau potable afin de réduire les fuites et maintenir leurs performances.

Commune	Localisation
CHOLET	Rues Nantaise, de l'Ancien Hôpital et des Vieux Greniers
	Square d'Amiens
CORON	Rue Nationale
	La Poirière
	La Gornière
LA ROMAGNE	Impasse de la Noue
LE MAY SUR EVRE	Rue Nantaise
	Rue de la Villette
LYS-HAUT-LAYON	Le Beugnon
(La Fosse de Tigné)	Le beagnon
LYS-HAUT-LAYON (Le Voide)	Le Bois Blet et Le Coudray Montbault
LYS-HAUT-LAYON (Nueil sur Layon)	La Caillonnerie
	Rue des Courtils
LYS-HAUT-LAYON (Vihiers)	Rues Saint Nicolas, Champ de Foire des Champs, Pierre Barillet, Louis Provost, Marquis de Contades et Poisson Valentin
MAULEVRIER	Rue des Mélines
TOUTLEMONDE	Rue Auguste Chéron

→ Suivi des branchements en plomb :

Repérage et renouvellement des branchements résiduels en plomb.

Indicateurs:

- présentation des projets à l'étude
- montants prévisionnels des travaux
- présentation programmes pluriannuels adoptés par CC
- suivi branchement en plomb (nombre de branchements en plomb supprimés ou modifiés, % des branchements en plomb restant à modifier ou supprimer au 1er janvier de l'année de présentation du rapport)

4 - Financement du service

A - Montants des recettes d'exploitation

Recettes d'exploitation du délégataire EAU DE CHOLET-Veolia pour 2024

Les chiffres indiqués sont issus du rapport annuel du délégataire EAU DE CHOLET-Veolia.

	Montants 2024
Exploitation du service	6 654 255 €
Travaux attribués à titre exclusif	506 855 €
Autres Produits : - Facturation et recouvrement autres comptes de tiers - Autres produits accessoires	4 583 676 € 247 469 €

Recettes d'exploitation de Cholet Agglomération en 2024 (compte financier unique y compris rattachements)

TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION	4 250 327,39 €
TOTAL RECETTES D'ORDRE (dotation aux amortissements)	142 008,64 €
TOTAL DES RECETTES RÉELLES	4 108 318,75 €
Reprise sur provisions et dépréciations	46,62 €
Revenu des immeubles et autres produits divers	104 229,69 €
Produits exceptionnels (dont reversement solde chèques eau)	34 007,22 €
Subventions d'exploitation (Agence de l'eau et Département)	97 270,31 €
Echange d'eau _compensation financière	51 511,04 €
Travaux (conventions aménageurs)	242 234,91 €
Redevance eau potable (part communautaire) vente d'eau	3 579 018,96 €

Indicateurs:

- recette Cholet Agglomération
- recette exploitant
- autres recettes d'exploitation

B - État de la dette

- Encours total de la dette au 31 décembre 2024 : 3 198 916,52 € (3 609 252,61 € au 31/12/2023)
- Montant des annuités payées au cours de l'exercice 2024 : 410 336,09 € (capital), 15 064,89 € (intérêts)
- Durée d'extinction de la dette au 31 décembre 2024 :8,4 (9,2 années à fin 2023)
- Capacité de désendettement : 1,11 ans (1,35 ans à fin 2023)

Indicateurs:

- durée extinction dette
- en cours de la dette, montant des annuités de remboursement de la dette du dernier exercice : capital et intérêts

Indicateurs:

- montant des subventions obtenues

5 - Tarification du service

A - Présentation générale des modalités de tarification du service

Le prix de l'eau se décompose :

- de parts fixes : abonnement délégataire et abonnement collectivité,
- de parts variables, en fonction de la quantité d'eau réellement consommée,
 - . Prix au m³ : part délégataire et part collectivité,
 - . Prix au m³: Taxes et redevances (Agence de l'Eau),
- de la TVA (taux de 5,5%).

Les tarifs du délégataire sont actualisés tous les ans en application de la formule de révision prévue au contrat et sont donc identiques pour toutes les communes du territoire. Les tarifs de la collectivité sont fixés chaque année par décision du Président et sont harmonisés depuis le 1^{er} janvier 2024.

Tarification basée sur le type de local et le choix par l'usager de services différents :

- Tarif bleu : réservé aux locaux à usage d'habitation

Relève 2 fois/an

Factures semestrielles

- Tarif vert : Autres abonnés – au choix de l'abonné

Factures semestrielles sur la base de relevés effectifs

- Tarif jaune : Autres abonnés – au choix de l'abonné

Factures bimestrielles sur la base de relevés effectifs

- Tarif orange : Autres abonnés – au choix de l'abonné

Factures mensuelles sur la base de relevés effectifs services supplémentaires, a minima :

- . un service d'aide au pilotage des consommations d'eau,
- . un service de communication et d'alerte au quotidien en cas de changement des conditions de fourniture d'eau,

- . une gestion clientèle spécifique,
- . un audit initial de site sur les usages de l'eau et les pistes d'économies identifiées,
- . la mise en place d'une sonde kapta : suivi en continu de la qualité de l'eau,
- . un appui technique concernant des analyses spécifiques dont l'abonné aurait besoin dans son process,
- . une relation privilégiée " Grands comptes " pour des rendez-vous personnalisés.

1) Tarifs au 01/01/2024

La TVA appliquée sur les tarifs d'eau potable est de 5,5 %.

a) Tarifs délégataire : EAU DE CHOLET Veolia

Les tarifs sont indiqués HT, la TVA applicable est de 5,5 %.

Toutos communos	Tarif bleu	Tarif vert	Tarif jaune	Tarif orange
Toutes communes	01/01/24	01/01/24	01/01/24	01/01/24
Abonnement (en €/an)	22,12	22,12	44,24	221,20
Consommation (en €/m3)	0,951	0,951	0,951	0,951

b) Tarifs Collectivité - Cholet Agglomération

Les tarifs sont indiqués HT, la TVA applicable est de 5,5 % et sont harmonisés sur l'ensemble du territoire depuis le 1er janvier 2024.

Toutes communes	Tarif bleu	Tarif vert	Tarif jaune	Tarif orange
Toutes communes	01/01/24	01/01/24	01/01/24	01/01/24
Abonnement (en €/an)	19€	19 €	155 €	3 091 €
Consommation (en €/m3)	0,41 €	0,41 €	0,37 €	0,31 €

2) Tarifs au 01/01/2025

a) Tarifs délégataire : EAU DE CHOLET Veolia

Les tarifs sont indiqués HT, la TVA applicable est de 5,5 %.

Toutes communes	Tarif bleu	Tarif vert	Tarif jaune	Tarif orange
Toutes communes	01/01/25	01/01/25	01/01/25	01/01/25
Abonnement (en €/an)	23 €	23 €	44,84 €	448,40 €
Consommation (en €/m3)	0,9640 €	0,9640 €	0,9640 €	0.9640 €

b) Tarifs Collectivité – Cholet Agglomération

Les tarifs sont indiqués HT, la TVA applicable est de 5,5 %. Ils sont harmonisés sur l'ensemble du territoire communautaire.

Toutes communes	Tarif bleu	Tarif vert	Tarif jaune	Tarif orange
	01/01/25	01/01/25	01/01/25	01/01/25
Abonnement (en €/an)	19,56 €	19,56 €	160 €	3 184 €
Consommation (en €/m3)	0,4223 €	0,4223€	0,3801 €	0,3167 €

Le règlement de service a fixé d'autres tarifs actualisables dont au 01/01/2024 :

Frais d'accès au service	23,10 € TTC	
Frais d'accès au service avec déplacement	59,40 € TTC	
Frais d'interventions diverses dont ouverture ou de fermeture de branchement	58,30 € TTC	
Pénalité en cas d'infraction aux règles d'usage du service	150 € TTC	
Pénalités pour non-paiement de facture dans le délai		
- 1ère relance	3 € TTC	
- 2 ^{ème} relance	12 € TTC	

Les frais de branchements sont réalisés après devis au réel établi sur les prix de la concession de service public. La TVA applicable à ces frais est de 10 %.

c) Part des organismes publics :

La redevance pollution a été supprimée à compter du 1er janvier 2025 et remplacée par 2 nouvelles redevances :

 Performance des réseaux d'eau potable, le montant est fixé par Cholet Agglomération en fonction de la performance du service, selon les critères et le taux fixés par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne (AELB), Consommation en eau potable, dont le taux est fixé par l'AELB, elle est perçue par le gestionnaire de l'eau qui la reverse à l'AELB.

Tarifs HT (€/m³)	Tarif 2024	Tarif 2025	Destinataire
Redevance pollution d'origine domestique ⁽¹⁾	0,30 €/m ³		Agence de l'Eau
Redevance préservation des ressources en eau	0,0507 €/m³	0,0307 €/m³	Agence de l'Eau
Consommation en eau potable		0,33 € /m³	Agence de l'Eau
Performance des réseaux d'eau potable		0,020 €/m³	Agence de l'Eau
Prélèvement sur la ressource en eau		0,0307 € /m³	Agence de l'Eau

⁽¹⁾ Les redevances pollution d'origine domestique et préservation des ressources en eau prélevées par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne sont applicables à l'ensemble des abonnés du service d'eau.

Indicateurs:

- Tarifs Cholet Agglomération (avec date de la décision)
 - . Tarifs délégataire
 - Autres organismes (AELB)
 - . TVA
- + Frais d'accès au service
- + Tarifs autres prestations facturées aux abonnés

B - Prix du service

Les encadrés ci-dessous reconstituent le détail d'une facture théorique des services de distribution de l'eau potable pour une consommation annuelle de 120 m³. Les chiffres indiqués sont ceux appliqués au 1^{er} janvier des deux années considérées.

Facture 120 m³ pour toutes les communes du territoire de Cholet Agglomération :

SERVICE D'EAU	Tarifs pour 120	Tarifs pour 120	Variation	Variation
	m³ au 01/01/24	m³ au 01/01/25	en %	en €
Part fermière				
Abonnement annuel	22,12 €	22,42 €	3,98 %	+ 0,88 €
Consommation	114,12 €	115,68 €	3,98 %	+ 1,56 €
Total part fermière	136,24 €	138,10 €	3,98 %	+ 2,44 €
Part communautaire				
Abonnement annuel Consommation Total part communautaire	19,00 €	19,56 €	2,95 %	+ 0,56 €
	49,20 €	50,68 €	2.98 %	+ 1,47 €
	68,20 €	70,24 €	2,97 %	+ 2,03 €

Taxes et redevances Préservation des ressources en eau Redevance pollution domestique	6,08 € 36,00 €			
Consommation eau potable Performance réseaux Prélèvement sur la ressource en eau		39,60 € 2,40 € 3,68 €		
TOTAL HT TVA 5,5 % TOTAL TTC	246,52 € 13,56 € 260,08 €	254,02 € 13,97 € 267,99 €	+3,20% +3,20% +3,20%	+7,50 € +0,41 € +7,91 €
Soit pour 120 m ³ théoriques (TTC)	2,17 €/m³	2,23 €/ m³	+ 2,76 %	+0,06€

Indicateurs:

- Facture 120 m³ au 1^{er} Janvier N (année N = année du rapport) (en € TTC) :
 - . avec explication part fixe, part variable, part délégataire, part Cholet Agglomération
 - . Comparaison N-1 (+ évolution)
 - . Part revenant à la collectivité et part revenant aux délégataires
 - Coût avec et sans redevance AELB
- Montant de la facture non proportionnel au volume consommé (tarifs hors consommation) avec évolution et explications correspondantes
- Prix TTC du service au m³ pour 120 m³

6 - Actions de solidarité

Bilan des chèques eaux 2024

Le dispositif des chèques eaux a pour but d'aider les personnes en situation difficile pour le paiement de la part eau potable de leurs factures d'eau. Le solde de l'enveloppe prévue au Contrat Eau de Cholet est reversé au budget eau potable de Cholet Agglomération

	Communes	Nombre de bénéficiaires	Chèques distribués en 2024
Nouveau contrat EAU DE CHOLET	Cholet	15	2 945,67 €
	La Séguinière	5	345,07 €
	La Tessoualle	4	535,61 €
EAU	Le May-sur-Evre	28	878,11 €
ntrat	St Léger-sous-Cholet	6	201,76 €
an co	Cléré sur Layon	1	51,46 €
onve	Maulévrier	1	66,24 €
Ž	La Plaine	4	635,60 €
	La Romagne	2	184,16 €
	St Christophe du Bois	2	196,95 €
	St Paul du Bois	16	433,74 €
	Montilliers	1	69,11 €
	Yzernay	26	1 109,08 €
	Saint Hilaire du Bois	1	45,86 €
	Tigné	2	63,99 €
	Trémentines	12	1 622,08 €
	Toutlemonde	2	643,98 €
	Le Voide	5	179,13 €
	Les Cerqueux ss Passa- vant	17	822,57 €
	Tancoigné	9	415,93 €
	Nueil sur Layon	19	1 091,56 €
	Nuaillé	5	629,05 €
	Vezins	3	900,75€
	Coron	1	325,51 €

	La Fosse de Tigné	1	279,21 €
	Vihiers	36	1 542,50 €
TOT	AL 2024	224	16 214.68 €

Montant des abandons de créances et versement au fonds de solidarité (2024)

	2023	2024
Nombre de demandes reçues	89	67
Créances irrécouvrables (€ TTC)*	49 611,00 €	73 916,00 €
Montant du versement au fonds de solidarité (€ TTC)	1 786,00 €	2 582,94 €
Montant des abandons de créances ou de versements à des fonds de solidarité	4 828,36 €	4 306,23 €

^{*} Données CARE Veolia

Dégrèvements:

	2023	2024
Nb total de demandes Nb de demandes acceptées sur la part eau potable	89 57	76 50
Volume dégrévé (m³) - part délégataire - part collectivité	31 810 m3	8 284 m3

(Source : décisions Cholet Agglomération)

Cholet Agglomération accepte de dégrever les factures d'eau des locaux d'habitation après une fuite d'eau conformément aux dispositions réglementaires.

Coopération décentralisée :

Pas de mise en place d'actions de coopération décentralisée.

Indicateurs:

- Bilan des chèques eau
- Montant des abandons de créances ou des versements à des fonds de solidarité
- Nombre de demandes reçues
- Descriptif des montants financiers des opérations de coopération décentralisée conduites

^{*}Seuls les dossiers jugés admissibles par le délégataire eau potable sont soumis pour décision à la collectivité.



2024

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS?





ZONE DE DISTRIBUTION : CHOLET

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

A : Eau de bonne qualité B: Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D: Eau de mauvaise qualité

Votre réseau est alimenté par un captage : RIBOU_EXHAURE. L'eau qui l'alimente est d'origine superficielle.

L'eau distribuée est produite par l'usine de Cholet Ribou, où elle fait l'objet d'un traitement complet avec affinage.

Votre réseau alimente de façon permanente 59932 personnes sur 4 communes (CHOLET, SAINT-CHRISTOPHE-DU-BOIS, SEGUINIERE (LA), TESSOUALLE (LA)). Le responsable des installations est : « CA AGGLOMÉRATION DU CHOLETAIS ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « VEOLIA EAU » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

Bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 117 Conformité: 99 % Valeur maxi: 1 n/100 ml

Bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L, cette valeur est fixée en fonction des risques pour la population la plus vulnérable (nourrissons et femmes enceintes).

Nombre de prélèvements : 12 Valeur moyenne: 7,42 mg/L Valeur maxi: 15 mg/L

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS



Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 12 Conformité: 100 %

Nombre de substances recherchées : 425 Valeur maxi: 0,043 microgramme/L



ADOUCISSEUR

Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.



Bonne qualité

Les trihalométhanes sont des sous-produits issus de la désinfection par action du chlore sur la matière organique. Le maximum réglementaire est 100 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : 9 Valeur moyenne: 23 microgramme/L Valeur maxi: 33 microgramme/L

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Eau peu calcaire

Concentration en calcium et magnésium de l'eau en degré français (°f). Une eau dure (calcaire) est sans risque pour la santé mais est entartrante. Une eau trop douce (sans calcaire) dissout les métaux des canalisations. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : 12 Valeur moyenne : 15,1 °f Valeur maxi : 16,2 °f



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 03/03/2025 UDI 049000391

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

Direction de la Santé Publique et Environnementale - pôle eau destinée à la consommation humaine - 17 Bd Gaston Doumergue - 44262 NANTES



tttps://www.pays-de-la-loire.ars.sante.fr











ZONE DE DISTRIBUTION : CHOLET-LE PUY SAINT BONNET

A : Eau de bonne qualité B: Eau de qualité convenable 2024 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. C : Eau de qualité insuffisante D: Eau de mauvaise qualité

Votre réseau est alimenté par plus de 4 captages. L'eau qui l'alimente est mixte.

L'eau distribuée est produite par l'usine de Cholet Rucette, où elle fait l'objet d'un traitement de filtration sur charbon grains et désinfection.

Votre réseau alimente de façon permanente 1618 personnes sur 1 commune (CHOLET). Le responsable des installations est : « CA AGGLOMÉRATION DU CHOLETAIS

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « VEOLIA EAU » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 13 Conformité: 100 % Valeur maxi: 0 n/100 ml

Bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L, cette valeur est fixée en fonction des risques pour la population la plus vulnérable (nourrissons et femmes enceintes).

Valeur moyenne: 18,2 mg/L Valeur maxi: 19 mg/L

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 11 Conformité: 100 %

Très bonne qualité

Nombre de prélèvements : 5

Nombre de substances recherchées : 425 Valeur maxi: 0 microgramme/L

Α



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.





Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

Les trihalométhanes sont des sous-produits issus de la désinfection par action du chlore sur la matière organique. Le maximum réglementaire est 100 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : 3

Valeur moyenne: 5,67 microgramme/L Valeur maxi: 8,4 microgramme/L

Très bonne qualité

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Concentration en calcium et magnésium de l'eau en degré français (°f). Une eau dure (calcaire) est sans risque pour la santé mais est entartrante. Une eau trop douce (sans calcaire) dissout les métaux des canalisations. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Eau peu calcaire

Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne: 19,9 °f Valeur maxi : 20,8 °f



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 03/03/2025

UDI 049000398

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

Direction de la Santé Publique et Environnementale - pôle eau destinée à la consommation humaine - 17 Bd Gaston Doumergue - 44262 NANTES













ZONE DE DISTRIBUTION : VIHIERSOIS

A : Eau de bonne qualité B: Eau de qualité convenable 2024 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. C: Eau de qualité insuffisante D: Eau de mauvaise qualité

Votre réseau est alimenté par plus de 4 captages. L'eau qui l'alimente est souterraine.

L'eau distribuée est produite par les usines de Montjean et du Thoureil, où elle fait l'objet d'un traitement complet.

Votre réseau alimente de façon permanente 26704 personnes sur 18 communes. Le responsable des installations est : « CA AGGLOMÉRATION DU CHOLETAIS

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « VEOLIA EAU » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Valeur maxi: 0 n/100 ml

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L, cette valeur est fixée en fonction des risques pour la population la plus vulnérable (nourrissons et femmes enceintes). Nombre de prélèvements : 36 Valeur moyenne : 7,01 mg/L Valeur maxi: 18 mg/L

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 24 Conformité: 100 %

Bonne qualité

Nombre de prélèvements : 20 Valeur moyenne: 34 microgramme/L

Valeur maxi: 63 microgramme/L

Bonne qualité

Α

Nombre de prélèvements : 68 Conformité: 100 %

Bonne qualité

Nombre de substances recherchées : 425 Valeur maxi: 0,045 microgramme/L



ADOUCISSEUR

Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Les trihalométhanes sont des sous-produits issus de la désinfection par action du chlore sur la matière organique. Le maximum réglementaire est 100 microgramme/L.

Concentration en calcium et magnésium de l'eau en degré français (°f). Une eau dure (calcaire) est sans risque pour la santé mais est entartrante. Une eau trop douce (sans calcaire) dissout les métaux des canalisations. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Eau peu calcaire

Nombre de prélèvements : 36 Valeur moyenne: 13,7 °f Valeur maxi: 18,8 °f



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 03/03/2025

UDI 049000660

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

Direction de la Santé Publique et Environnementale - pôle eau destinée à la consommation humaine - 17 Bd Gaston Doumergue - 44262 NANTES











ZONE DE DISTRIBUTION : LA ROMAGNE

A : Eau de bonne qualité B: Eau de qualité convenable 2024 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. C: Eau de qualité insuffisante D : Eau de mauvaise qualité

Votre réseau est alimenté par plus de 4 captages. L'eau qui l'alimente est superficielle.

L'eau distribuée est produite par les usines du Longeron et de Montjean, où elle fait l'objet d'un traitement complet avec affinage.

Votre réseau alimente de façon permanente 1998 personnes sur 1 commune (ROMAGNE (LA)). Le responsable des installations est : « CA AGGLOMÉRATION DU CHOLETAIS »

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « VEOLIA EAU » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 20 Conformité: 100 % Valeur maxi: 0 n/100 ml

Années prises en compte : 2023, 2024

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L, cette valeur est fixée en fonction des risques pour la population la plus vulnérable (nourrissons et femmes enceintes).

Nombre de prélèvements : 6 Valeur moyenne: 13,3 mg/L

Valeur maxi: 20 mg/L

Α

Bonne qualité

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 4 Conformité: 100 %

Bonne qualité

Nombre de substances recherchées : 425 Valeur maxi: 0,036 microgramme/L



ADOUCISSEUR

Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.





Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

Les trihalométhanes sont des sous-produits issus de la désinfection par action du chlore sur la matière organique. Le maximum réglementaire est 100 microgramme/L.

Bonne qualité

Nombre de prélèvements : 12 Valeur moyenne: 39 microgramme/L Valeur maxi: 69 microgramme/L

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Concentration en calcium et magnésium de l'eau en degré français (°f). Une eau dure (calcaire) est sans risque pour la santé mais est entartrante. Une eau trop douce (sans calcaire) dissout les métaux des canalisations. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Eau peu calcaire

Nombre de prélèvements : 7 Valeur moyenne: 17,9 °f Valeur maxi: 18,9 °f



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 03/03/2025 UDI 049003979

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

Direction de la Santé Publique et Environnementale - pôle eau destinée à la consommation humaine - 17 Bd Gaston Doumergue - 44262 NANTES













ZONE DE DISTRIBUTION : LA SEGUINIERE

A: Eau de bonne qualité B: Eau de qualité convenable 2024 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. C : Eau de qualité insuffisante D : Eau de mauvaise qualité

Votre réseau est alimenté par les captages : Il RAGOT P2, ILE RAGOT P7, ILE RAGOT P8, ILE RAGOT P9. L'eau qui l'alimente est d'origine

L'eau distribuée est produite par l'usine de Montjean-sur-Loire, où elle fait l'objet d'un traitement complet.

Votre réseau alimente de façon permanente 14218 personnes sur 5 communes. Le responsable de installations est : « CA AGGLOMÉRATION DU CHOLETAIS ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « VEOLIA EAU » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée. Nombre de prélèvements : 23 Conformité: 100 % Valeur maxi: 0 n/100 ml

Bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L, cette valeur est fixée en fonction des risques pour la population la plus vulnérable (nourrissons et femmes enceintes). Nombre de prélèvements : 24 Valeur moyenne : 7,72 mg/L Valeur maxi : 18 mg/L

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé. Nombre de prélèvements : 12 Conformité: 100 % Nombre de substances recherchées : 425

Les trihalométhanes sont des sous-produits issus de la désinfection par action du chlore sur la matière organique. Le maximum réglementaire est 100 microgramme/L.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Concentration en calcium et magnésium de l'eau en degré français (°f). Une eau dure (calcaire) est sans risque pour la santé mais est entartrante. Une eau trop douce (sans calcaire) dissout les métaux des canalisations. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Eau peu calcaire

Nombre de prélèvements : 24 Valeur moyenne : 13,3 °f Valeur maxi: 15.5 °f

Bonne qualité

Valeur maxi: 0,045 microgramme/L

Bonne qualité

Nombre de prélèvements : 15 Valeur moyenne: 30,8 microgramme/L Valeur maxi: 58 microgramme/L



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 03/03/2025

UDI 049003988

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

Direction de la Santé Publique et Environnementale - pôle eau destinée à la consommation humaine - 17 Bd Gaston Doumergue - 44262 NANTES

tttps://www.pays-de-la-loire.ars.sante.fr





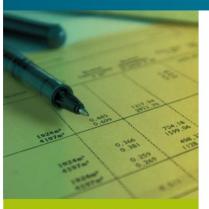


Liberté Égalité Fraternité



Édition mars 2025

Note d'information sur les redevances L'agence de l'eau vous informe



LE SAVIEZ-VOUS ?

Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA

Le prix moyen de l'eau en Loire-Bretagne au 1er janvier 2024 varie de **4,66 euros TTC par m³** en Centre-Val-de-Loire à **5,39 euros** en Bretagne.

Données agrégées disponibles sur : services.eaufrance.fr/agence/02/2025

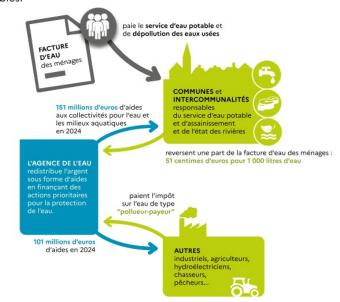
POURQUOI DES REDEVANCES?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

Dans le cadre de la loi de finances votée en décembre 2023, une nouvelle réforme des redevances a été appliquée depuis janvier 2025. Trois nouvelles redevances ont fait leur apparition sur la facture d'eau des abonnés, d'autres vont disparaître ou évoluer. Ceci pour renforcer le principe du pollueur payeur et équilibrer les contributions des redevables.





NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n'2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale <u>y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau</u> ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention. RPQS > des réponses à vos questions : https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions

Édition mars 2025

NOTE D'INFORMATION SUR LES REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

1

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2024?

En 2024, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) émises par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 375,9 millions d'euros, dont plus de 276,4 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2024 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Loire-Bretagne



0,59 € de redevand redevance de pollution payé par les éleveurs concernés

3,53 € de redevance de pollution payés par les industriels (y compris réseaux de collecte) et les activités économiques concernés

64,31 € de redevance de pollution domestique payés par les abonnés (y compris réseaux de collecte)

11,91 € de redevance de pollutions diffuses

payés par les distributeurs de produits phytosanitaires et répercutés sur le prix des produits

0,56 € de redevance pour la protection du milieu aquatique payé par les pêcheurs









2,02 € de redevance de prélèvement payés par les irrigants



5,98 € de redevance de prélèvement payés par les activités économiques



9,22 € de redevance de prélèvement payés par les collectivités pour l'alimentation en eau

A QUOI SERVENT LES REDEVANCES?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions où projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau. Elles représentent 75 % du budget annuel moyen de l'agence de l'eau. Les 25 % restants financent : la surveillance, les contributions versées à l'office français de la biodiversité (OFB) et à l'établissement public du Marais Poitevin (EPMP), le fonctionnement de l'agence de l'eau...

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2024 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2024) • source agence de l'eau Loire-Bretagne. 2024 est la sixième année du 11e programme d'intervention (2019-2024) de l'agence de l'eau.





30,35 € aux collectivités pour l'épuration et la gestion des eaux de pluie



23,51 € lutter contre les pollutions diffuses et protéger les captages

d'aides accordées par l'agence de l'eau 100 EURO en 2024



4,90 € aux collectivités rurales et urbaines pour l'amélioration de la qualité du service d'eau potable



19,52 € pour la gestion quantitative et les conomies d'eau

14,89 € aux collectivités pour la préservation de la qualité et la richesse des milieux aquatiques



En 2024, plus de 287 millions d'euros d'aides, soit 62,1 % des aides de l'agence de l'eau Loire-Bretagne, accompagnent des actions de lutte contre les effets du dérèglement climatique.

NOTE D'INFORMATION SUR LES REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainiss

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE EN 2024

L'année 2024 marque la dernière année du 11e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2024...

















^{*} MAEC : mesures agroenvironnementales et climatiques, BIO : pour agriculture biologique, PSE : paiement pour services environnementaux

DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE

L'eau est un des marqueurs principaux du changement climatique.

Plus de **62** % du programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne est **consacré au changement climatique en 2024** :

- · solutions fondées sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- · économies d'eau;
- gestion durable des eaux de pluie ;
- · étude;
- · sensibilisation;
- · communication...

4 535 projets ont été financés par l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour un montant de plus de 469 millions d'euros d'aides. 398 projets ont bénéficié de fonds d'État pour un montant de plus de 34 millions d'euros d'aides.

Des projets portés par les collectivités, les acteurs économiques et les associations pour lutter contre les pollutions, restaurer les milieux aquatiques, améliorer la surveillance des milieux, sensibiliser aux enjeux de l'eau ou encore assurer la solidarité internationale.

VOUS AIDEZ À AGIR

Pour agir plus efficacement face au dérèglement climatique, l'agence de l'eau Loire-Bretagne a mis en œuvre son **Plan de résilience eau 2023-2024**. Les 3 appels à projets, relancés en 2024 pour un total de 120 M€, ont rencontré un vif succès.



Retrouvez le Plan de résilience : bit.ly/Plan-Resilience-Eau

LE 12° PROGRAMME 2025-2030

Fruit de longs mois de préparation entre partenaires, ce plan d'actions ambitieux, pluriannuel et priorisé, est doté d'une enveloppe de 2.43 milliards d'euros.

Ce 12° programme d'intervention traduit l'ambition forte et l'engagement de l'agence pour une gestion de l'eau partagée et durable, concertée et volontariste, afin de relever les défis majeurs de la transition écologique. Au total, 7 enjeux structurent ce programme, chacun assorti d'objectifs spécifiques qui intègrent les priorités fléchées dans le «Plan Eau» gouvernemental.

En savoir plus sur le 12^e programme : <u>lc.cx/12eProgramme</u>

NOTE D'INFORMATION SUR LES REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne couvre 155 000 km², soit 28 % du territoire métropolitain. Il comprend le bassin de la Loire et de ses affluents, de la Vilaine, les bassins c tiers bretons, vendéens et le Marais poitevin.

Son littoral s'étend sur 6 654 km, de la baie du Mont-Saint-Michel à l'île de Ré, soit 36 % des c tes métropolitaines. Il concerne 336 communautés de communes, plus de 6 800 communes, 36 départements et 8 régions en tout ou partie et plus de 13 millions d'habitants.





Sur

Imprim

AELB-DIC • Mars 2025 •



9, avenue de Buffon • CS 36339 45063 ORLÉANS CEDEX 2 contact@eau-loire-bretagne.fr 02 38 51 73 73

Délégation

ARMORIQUE

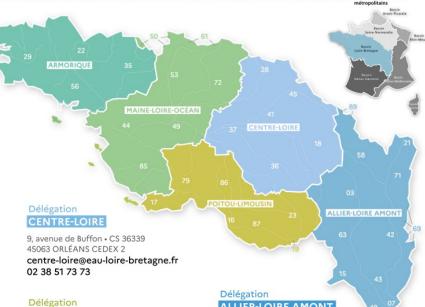
Parc technologique du Zoopôle 18, rue de Sabot • 22440 PLOUFRAGAN armorique@eau-loire-bretagne.fr 02 96 33 62 45

NANTES (dép. 44 • 49 • 85) 1, rue Eugène Varlin • CS 40521 44105 NANTES CEDEX 4 mlo-nantes@eau-loire-bretagne.fr 02 40 73 06 00

LE MANS (dép. 49 • 50 • 53 • 61 • 72) 17, rue Jean Grémillon • CS 12104

72021 LE MANS CEDEX 2

mlo-lemans@eau-loire-bretagne.fr 02 43 86 96 18





7, rue de la Goélette • CS 20040 86282 SAINT-BENOIT CEDEX

poitou-limousin@eau-loire-bretagne.fr 05 49 38 09 82

ALLIER-LOIRE AMONT

Site de Marmilhat Sud 19, allées des eaux et forêts • CS 40039 63370 LEMPDES

allier-loire-amont@eau-loire-bretagne.fr 04 73 17 07 10









Suivez l'actualité de l'eau du bassin sur agence.eau-loire-bretagne.fr et découvrez les aides de l'agence pour agir et accélérer sur aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr

CONSULTATION SUR LES ENJEUX DE L'EAU ET LES RISQUES D'INONDATION : VOTRE AVIS COMPTE!



Jusqu'au 25 mai 2025, le comité de bassin Loire-Bretagne et l'État souhaitent recueillir votre avis sur l'avenir de l'eau. En effet, la qualité de l'eau, l'environnement, l'atténuation et l'adaptation au dérèglement climatique, la santé publique, les sécheresses, le risque d'inondation... sont des sujets d'actualité qui nous concernent tous. Les situations évoluent sans cesse. Grâce à l'action de politiques publiques, des défis trouvent leurs réponses. Depuis plusieurs

années, le public est régulièrement consulté à différentes étapes de la construction et de la mise en œuvre de ces politiques publiques.

Cette consultation porte sur les enjeux et les pistes d'action relatifs à la gestion de l'eau et aux risques d'inondation pour les années 2028 à 2033 : le plan de gestion des eaux (ou schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux – Sdage) et le plan de gestion des risques d'inondation (PGRI). Alors, donnez votre avis pour mieux partager et identifier les leviers et les défis à relever.

En savoir plus : https://lc.cx/Consultation





Retrouvez toutes les ressources sur le site https://lesagencesdeleau.fr